




# Nathalie Robinson

- Cadre de santé IADE
- 10 ans chargée de mission à la plateforme régionale d'appui à la gestion des EIGS en Nouvelle-Aquitaine
- Mastère spécialisé Gestion des risques en établissement de santé (ICSI Toulouse) avec mémoire et thèse professionnelle FOH
- Facilitateur CRM Santé pour la HAS
- Membre du groupe d'expert HAS concernant les EIGS (pendant 3 ans)
- Membre fondateur FHS



HSIB puis HSSIB  
**L'exemple anglais**



**Avril 2017 : premier  
organisme  
indépendant de  
type BEA**

Le principe fondateur est que les professionnels de santé doivent apprendre du passé pour améliorer le futur. Une équipe d'une trentaine de personnes issues du monde de la santé, des transports, de l'ergonomie et des sciences humaines mène en toute indépendance des enquêtes à la demande de patients et famille ou des institutions et des professionnels.

# Les valeurs

le respect

la compassion

la collaboration

la confiance

l'indépendance

et le leadership (la responsabilité que porte le HSIB dans ses recommandations)

# Les objectifs

De conduire des enquêtes minutieuses, indépendantes, impartiales et opportunes d'EIGS, EIAS et EPR.

De faire participer les patients, familles et professionnels de santé et directions d'établissements pendant les analyses.

D'aider les patients et les familles à comprendre ce qui est arrivé et leur indiquer ce qui est mis en place pour empêcher des événements semblables dans l'avenir

D'établir des rapports clairement écrits, minutieux et concis avec l'analyse justifiée et les conclusions qui expliquent les circonstances et les causes d'incidents cliniques sans attribuer la responsabilité.

Faire des recommandations de sécurité améliorer la sécurité des patients

Améliorer la sécurité des patients en partageant les leçons apprises d'enquêtes aussi largement que possible

Améliorer le standard des enquêtes locales lors d'analyse approfondie des causes suite à un événement indésirable en établissant des normes communes et le développement de compétences

# L'approche HSIB

Utiliser une gamme d'approches diversifiées dans ses enquêtes en se concentrant sur le risque potentiel ou avéré et en recherchant les causes profondes de ces événements.

Les problèmes de sécurité pour des enquêtes potentielles peuvent être partagés par des individus, des groupes ou des organisations. La décision de commencer une enquête peut toucher à un événement unique, une série d'événements ou concerner une thématique découverte lors d'enquêtes en cours.

Tous ces analyses ou thématiques sont enregistrées et stockées sur une base de données pour aider à identifier des thèmes et des modélisations de problèmes de sécurité au fil du temps.

## **Apprendre sans blâmer**

Les actions et investigations sont réalisées de manière indépendante et ne sont pas effectuées pour le compte des familles, du personnel, des organisations ou des régulateurs.

Les recommandations de sécurité sont adressées à l'ensemble des acteurs de soins.

Toutes les enquêtes aboutissent à une série d'actions robustes et des recommandations de sécurité pour les organisations de soins.

Le HSIB a pour objet d'enquêter pas de réguler, donc ne faisant pas respecter de règlements mais surveillant l'implantation ou non des recommandations publiées. Si nécessaire le HSIB peut demander à la Commission de Qualité des Soins et d'autres organismes de réglementation d'agir.

## Point essentiel

Dans ses rapports l'HSIB inclus systématiquement un chapitre Facteurs humains en faisant appel à des professionnels spécialisés en ergonomie.



Inspiration pour la Norvège



# Ukom

- The Norwegian Healthcare Investigation Board (NHIB) is an independent government agency with the mandate of investigating serious adverse events and other serious concerns concerning patient and user safety within the Norwegian health and social care services.
- NHIB must improve patient and user safety in the health and social care services through investigations of serious adverse events or other serious concerns.
- NHIB does not assess civil or criminal liability or culpability.
- NHIB itself decides which serious adverse events or circumstances to investigate, the timing and scope of the investigations, and how this will be executed.
- Investigations are conducted in dialogue with the parties involved, i.e. employees in the health and social care services, patients/users of health care services and their families.
- Reports to NHIB are public, but do not include references to the names or addresses of individuals involved. In each individual investigation it is assessed whether reference may be made to the location of the adverse event or the serious circumstances.
- NHIB's activities are regulated by [Norwegian Act no. 56 of 16 June 2017](#) concerning the Norwegian Healthcare Investigation Board.



2022

Le “Health and care act” crée le HSSIB

# Les différences HSIB versus HSSIB

Le HSSIB dispose de pouvoirs renforcés qui obligent les personnes et les organisations à coopérer dans le cadre de ses enquêtes sur la sécurité des patients.

Le HSSIB peut protéger les informations fournies au cours des enquêtes contre la divulgation. Cela signifie que pour que d'autres organismes puissent y accéder, ils doivent demander l'autorisation de la Haute Cour.

Le HSSIB est doté d'un conseil d'administration composé de directeurs exécutifs et non exécutifs. Ils sont responsables de la gouvernance et de la maîtrise des opérations et des performances du HSSIB.

La mission principale reste bien entendu l'amélioration de la sécurité des soins.

# HSSIB

Les enquêtes sont réalisées pour identifier les situations à risque et diffuser ces SAR, elles n'ont pas pour objet de déterminer ou d'évaluer la responsabilité civile ou pénale des impliqués, de déclencher une action en justice.

Une fois que le HSSIB décide que l'enquête doit se dérouler il s'engage à fournir un rapport écrit qui sera publié et disponible librement sur son site et adressé aux parties prenantes.





## Quelques points importants

Le rapport final se doit d'être factuel et de proposer des recommandations en restant anonyme, neutre et impartial. Il ne peut être utilisé à des fins judiciaires ou disciplinaires.

Si les recommandations du rapport final signifient des mesures à prendre spécifiquement, le HSSIB doit pouvoir obtenir des informations en retour sur l'application de ces mesures pour mettre en place les recommandations préconisées.

Les actions ainsi mise en œuvre feront l'objet d'une publication.

# Quelques points importants

Les analystes, enquêteurs ont pouvoir d'inspecter les lieux, d'accéder aux dossiers, etc...pour les besoins de compréhension de l'incident. Le HSSIB peut convoquer les personnes utiles pour mener ces investigations. Une personne qui refuserait de répondre aux enquêteurs se verrait coupable d'entrave à l'investigation. Des peines et amendes sont prévues en cas de manquements à ces obligations.

En cas d'impératifs absolus liés à la sécurité des patients le HSSIB peut décider de divulguer des informations primordiales pour la sécurité.





## Quelques points importants

Les coopérations entre le HSSIB et des organismes ou personnes sont prévues et possibles en fonction des besoins de l'enquête, un accord écrit sécurise les devoirs et obligations dans le cadre de cette coopération.

L'obligation de confidentialité fait l'objet d'une description détaillée et soumise à un accord signé quel que soit la personne ou l'organisme

# La Finlande prend exemple et l'aide du HSSIB



“HSSIB has significantly influenced Finland’s approach at the beginning of its national safety investigation journey - and I might dare to state that in the other countries as well - to social and healthcare safety investigation. By sharing its expertise on the structure and processes of independent investigations, HSSIB has helped all the client and patient safety community to refine its methods to investigate serious incidents reliably and effectively.”

**Hanna Tiirinki, Chief Safety Investigator (Health and Social Care), Safety Investigation Authority, Finland**

# Leur financement

For the year ended 31 March 2025, HSSIB received a resource allocation of £5.826 million (£3.144 million in 23/24) in programme grant-in-aid funding from DHSC (Department of Health and So

Pour l'exercice 2025, le HSSIB a reçu une allocation de ressources de 5,826 millions de livres sterling (3,144 millions de livres sterling en 23/24) au titre du financement des subventions de programme accordées par le ministère



## Annual Report and Accounts 2024/25

Presented to the Parliament pursuant to Schedule 13, paragraphs 19 (3) (b) and 20 (4) of the Health and Care Act 2022

Ordered by the House of Commons to be printed on 17 July 2025

HC 1041

A l'instar des organisations hautement fiables, si le monde de la santé veut améliorer la déclaration, les analyses, fiabiliser les pratiques grâce à des retours d'expérience largement diffusés à travers des recommandations, il faut œuvrer à mettre en place une organisation indépendante comme l'on fait l'Angleterre et la Norvège.

